Pour les Ulcères, Plaies, Panaris, Dartres, Eczemas {N'utilisez que l'Onguent de Pin Parfumé} Produits Français couronnés par l'Académie de Paris

LE CANARD

Journal Humoristique Hebdomadaire

Publié par la Cie du journal LE CANARD 199 rue Ste-Elizabeth, Montréal.

ABONNEMENT

Un an (pour tout le Canada et Etats-Unis) 50 cts. Strictement payable d'avance.

Les timbres américains et canadiens de 1 et 2 cts seulement sont acceptés.

Adresser toute correspondance ou envoi d'argent, timbres, etc.

LE CANARD,
Montréal, Canada.

Ce journal est vendu aux agents 8 cts la douzaine, payable tous les mois.

MONTREAL, 8 AVRIL 1899

Pas de Préférées

Dans certaines paroisses éloignées de la province de Québec, il y a encore des "épluchettes" et des parties de "tire," et le principal attrait de ces réunions, c'est que les garçons et les filles s'embrassent à pleines lèvres, sous le plus futile prétexte.

A une "épluchette" tenue récemment, une brunette, remarquablement jolie et appétissante, était restée tranquillement dans son coin, une partie de la soirée, pendant que toutes les autres jeunes filles avaient déjà été embrassées à plusieurs reprises.

Si on veut avoir l'explication de ce phénomène, le voici :

La jolie brunette était fiancée à un grand gaillard de six pieds qui passait pour peu endurant et dont les deux longs bras se terminaient par des poings en forme de massue.

Il se tenait aussi dans son coin et surveillait les agissements de ces jeunesses d'un air agacé.

C'était assez pour tenir les garçons en respect, et malgré l'envie qu'ils en eussent, aucun n'avait encore osé dérober le plus petit baiser à la belle fiancée.

A un moment donné, le fiancé, n'y tenant plus s'avance au milieu de la salle et d'une voix assourdie par la colère il prononça ce petit discours :

"Ecoutez les gas, ma blonde est aussi belle que n'importe quelle fille icite, et elle n'a pas encore été embrassée une seule fois ; je vous averti que si elle n'a pas son tour comme les autres, il va y avoir du train dans la cambuse."

Inutile d'ajouter qu'à partir de ce moment, la jolie brunette fut la reine du bal.

LETTRE OUVERTE

Grondines, 21 mars, 1899.

Cher CANARD,

Je viens de lire dans tes ailes quelques remarques grossières qu'un de nos "Frais Débarqués" t'as envoyées. Je dis un... je devrais plu'ôt dire sept, mais comme à leur "gang" ils ne valent pas un entier, je dis donc un. Je dis "un frais," par charité, tu comprends...

Nous avons ici un jeune club qui, depuis quelques mois, est très en vogue et tout-à-fait connu des bouffons. Ce club porte le nom de "Les Amoureux du Ruisseau à Betsy." Les principaux fonctionnaires sont d'abord le président honoraire, M. Tête Fine; le secrétaire, M. Soulève LaQueue, et au nombre des officiers les plus en vue, on remarque, MM. Front de Bœuf, P'tit Gas Pépère, Sillery la Moquerie, Jacquot LeCoco.

Leur but est uniquement de plaire aux jeunes filles des Grondines.

Pour arriver à leur but, il paraîtrait qu'un des membres de ce club aurait expédié une épitre ardente à une demoiselle et que cette missive un peu trop amoureuse n'eut pas l'effet qu'il en attendait, qu'au contraire, la jeune fille blessée, lui aurait répondu d'une manière peu agréable pour un jeune docteur de l'amour. On dit même que l'écho en a résonné jusqu'à la demeure presbytérale.

Aussi, je te passe un papier qu'ils ont encore quelque chose à faire avant d'arriver à plaire à nos jolies Grondiniennes.

Pas besoin de te dire maintenant que de pareils phénomènes ont pris plus d'une semaine à composer l'article qui est paru dernièrement. Tous les soirs et tous les sept, ils écrivaient et quoi? un article des plus plat, grossier et sans esprit d'où ne s'échappe qu'une fade odeur de jalousie et de bêtises.

Je demeure, quand même, celle que l'on a désignée sous le nom de

NENETTE MOUSTACHÉE.

DEPECHES SPECIALES
DE L'AGENCE HAVAS (de nuit)

Longueuil, 3 avril.—La Chatte de la ville empire. Le docteur dit qu'elle a une maladie sur elle Le maire a eu une révolution de Bill des p'tits chars. Depuis trois jours il ne va plus... à Montréal.

R. de L.

NOUVEAUX REGLEMENTS

L'échevin Ames nous communique le document suivant qu'il soumettra prochainement au Conseil :

Art. I. Toute personne portant une barbe de plus de huit jours est passible d'une amende de cinq dollars ; attendu que la vue d'un visage non rasé choque les regards des dames et des demoiselles.

Art. II. Tout homme marié ou non, au pantalon duquel il manque plus de trois boutons, est passible d'une amende de huit dollars ; attendu que la stabilité de son indispensable est gravement compromise ; attendu de plus que par un accident dont on ne peut prévoir la cause, un scandale peut se produire ; et attendu de plus que la tranquillité publique peut en être troublée et la circulation des chars électriques retardée.

Art. III. Tout chien portant sur son collier le nom de son maître ou de sa maîtresse, est passible d'une amende de cinq dollars ; attendu qu'il tend à dégrader son état en s'appropriant le nom d'un animal plus *bête* que lui.

Art. IV. Tout citoyen manifestant hautement son opinion en matière politique, est passible d'une amende de dix dollars, s'il se dit conservateur ; de quinze, s'il se proclame indépendant ; de rien du tout, s'il s'avoue franchement libéral ; attendu que le deshonneur qu'il rejette sur sa personne équivaut à la plus forte amende qu'on puisse lui imposer.

Art. V. Tout citoyen, convaincu d'avoir vendu son vote en temps d'élection, est passible d'une amende représentant le double de la somme qu'il en a reçue, quand le montant ne dépasse pas $50. Si la somme est plus forte, il ne peut être condamné ; attendu que la conscience d'un électeur n'est pas une marchandise ordinaire, et que celui qui vend la sienne est louable d'en demander un prix convenable.

Art. VI. Tout échevin, le maire compris, qui, au lieu de jeter son cigare en entrant à l'Hôtel-de-Ville, le mettra dans sa poche pour le rallumer plus tard, est passible d'une amende ne dépassant pas dix dollars ; attendu qu'une foule de pauvres diables sont, par ce fait, empêchés de se pavaner dans les places publiques avec un bout de cigare ramassé sur la route.

Art. VII. Tout journal, qui, donnant le compte rendu de la séance du lendemain, s'exprimera comme suit : "Le maire se lève pour faire un discours, mais sa voix est couverte par des applaudissements, avant même qu'il ne l'ait fait entendre," est passible d'une amende de cinquante dollars ; attendu qu'il est impossible que la voix du maire soit couverte par les applaudissements, quand il ne la fait pas entendre. Si l'offense se répète, ce journal sera mis à l'index.

Art. VIII. Tout échevin, manquant dix séances consécutives du conseil, e sera passible d'aucune amende ; mais à son retour, il verra sa charge mise à l'enchère et cédé au plus offrant. Les Anglais auront la préférence.

Art. IX Tout citoyen appelé par ses confrères aux honneurs de l'échevinage, devra savoir lire les grosses lettres et compter jusqu'à dix, "sans se tromper." S'il ne peut signer lisiblement, il est passible d'une amende de cinq dollars, chaque fois qu'il fait une croix ressemblant à un âne ou a un petit cochon ; attendu que ces animaux ne sont admis que quand le conseil est au complet.

Art. X. Les affaires de la municipalité serons anglais, quand même les Canadiens-français seraient en majorité ; attendu qu'il faut justifier de notre mieux la devise: "A quat' pattes les Canayens !"

Pour copie conforme,

JEAN PIQUE-PARTOUT.

AUX CORRESPONDANTS

L'encombrement de correspondances de toutes les parties du pays et des Etats Unis nous oblige d'en laisser un grand nombre de côté.

A ce propos nous ne saurions trop recommander à nos correspondants d'être aussi courts que possible, d'éviter les personnalités blessantes, et de toujours écrire sur un seul côté de la feuille.

Toute communication ne portant pas un nom responsable est impitoyablement refusée.

P. N., St-Antoine.—Impossible de publier votre "Dialogue." Trop long ; écrit sur les deux côtés ; manque d'intérêt.

Carnet Mondain.—Votre histoire est trop personnelle et ne porte pas de nom responsable.

Cinq cents, St Hyacinte.—Ne faites jamais de vers. D'après ce que je puis voir, vous réussiriez assez bien en prose. Essayez.

POUR TOUTES PLAIES ET BRULURES

n'usez que du Célèbre Onguent de Pin Parfumé.